



Section <b>Programme des brigadiers d'autobus scolaire</b>	Page 1 de 2
	Date : 19 janvier 2024

<p><b>Énoncé</b></p>	<p>Le programme des brigadiers d'autobus scolaires est offert chaque année à tous les nouveaux et anciens brigadiers. Le programme est présenté en collaboration avec divers services de police au sein de la ville et du comté qui suivent une formation auprès de CAA. De plus, les fournisseurs de services d'intervention d'urgence et les services d'incendie du comté d'Essex fournissent également une formation et des outils.</p> <p>Cette formation est recommandée par l'assureur du conseil scolaire, car elle traite de questions qui ont une incidence sur la responsabilité des exploitants d'autobus scolaires.</p> <p>WESTS est responsable de la supervision du contenu du programme et le révise chaque année.</p>
<p><b>Sélection des brigadiers d'autobus scolaires</b></p>	<p>Les brigadiers d'autobus scolaires sont sélectionnés parmi les élèves qui prennent régulièrement l'autobus. Les conductrices et conducteurs d'autobus effectuent la sélection des élèves, généralement en fonction de la géographie de leur arrêt d'autobus. L'administration scolaire est invitée à participer à la sélection.</p> <p>Les brigadiers d'autobus scolaires doivent être âgés d'au moins 11 ans. Parmi les qualités assurant l'efficacité d'un brigadier d'autobus scolaire, mentionnons de bonnes compétences en leadership, une bonne aptitude à la communication, un sens aigu des responsabilités et une bonne assiduité à l'école.</p> <p>Les brigadiers d'autobus scolaires devraient être sélectionnés avant la fin de la deuxième semaine d'école.</p> <p>Si un brigadier d'autobus scolaire ne prend plus l'autobus ou si, pour d'autres raisons, il n'est plus en mesure de remplir ses fonctions pour l'année scolaire, l'école travaillera avec la conductrice ou le conducteur d'autobus pour trouver un remplaçant. Ce remplaçant aura reçu ou recevra la formation des brigadiers d'autobus scolaires.</p>
<p><b>Rôle des brigadiers d'autobus scolaires</b></p>	<p>Les brigadiers d'autobus scolaires ne sont pas autorisés à prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des</p>



Section <b>Programme des brigadiers d'autobus scolaire</b>	Page 2 de 2
	Date : 19 janvier 2024

	<p>autres élèves. Ils donnent plutôt le bon exemple en respectant les règles.</p> <p>Les brigadiers d'autobus scolaires doivent porter un équipement de protection individuelle (gilets de sécurité) lorsqu'ils sont à bord de l'autobus et qu'ils effectuent des tâches de brigadiers à l'extérieur de l'autobus. Les gilets de sécurité sont fournis par WESTS.</p> <p>Un maximum de trois (3) brigadiers d'autobus scolaires seront assignés à chaque autobus de 72 passagers. Un brigadier est assigné à l'avant de l'autobus, un deuxième est assigné à l'arrière de l'autobus et un troisième se trouve dans une zone centrale, le cas échéant.</p> <p>Les brigadiers d'autobus scolaires veilleront à suivre les directives de la conductrice ou du conducteur et à lui signaler tout incident de violence ou de comportement perturbateur.</p>
<p><b>Formation des brigadiers d'autobus scolaires</b></p>	<p>La formation des brigadiers d'autobus scolaires sera présentée au début de l'automne, une fois que tous les brigadiers d'autobus scolaires auront été sélectionnés pour les écoles.</p> <p>La formation sera présentée conjointement avec les services de police locaux ayant suivi une formation auprès de CAA, conformément aux recommandations de l'assureur du conseil, les exploitants d'autobus scolaires et le personnel des services d'intervention d'urgence et des services d'incendie locaux.</p> <p>La formation des brigadiers d'autobus scolaires comprendra une formation pratique, le visionnement d'une vidéo de formation et la remise d'un manuel des brigadiers d'autobus scolaires à chaque brigadier.</p> <p>Tout brigadier d'autobus scolaire qui est sélectionné durant l'année scolaire recevra un manuel des brigadiers d'autobus scolaires, et l'école veillera à ce qu'il ait l'occasion de visionner la vidéo de formation. La conductrice ou le conducteur fournira les directives et la formation nécessaire au nouveau brigadier.</p>



Section <b>Programme des brigadiers d'autobus scolaire</b>	Page 3 de 2
	Date : 19 janvier 2024

<b>Reconnaissance des brigadiers d'autobus scolaires</b>	Chaque année, les brigadiers d'autobus scolaires et les brigadiers pédestres recevront un gage de reconnaissance déterminé par la Windsor Essex School Safety Patrol Association (WESSPA). Le financement sera fourni par l'entremise de la WESSPA.
--	---